

Page: 1/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Révision: 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Ultrafill 3 Black
- · Code du produit 86801
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- · Emploi de la substance / de la préparation Couche
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

KENT Belux SRL **Building Quatre Bras** Chaussée de Malines 455/8 1950 Kraainem T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- 4-méthylpentane-2-one
- Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 2)

Page: 2/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

CAS: 115-10-6	oxyde de diméthyle	25-50%
EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	♦ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	20-0076
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	Acétone ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	10-25%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Reg.nr.: 01-2119473980-30	4-méthylpentane-2-one ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Carc. 2, H351; ♦ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	10-25%
CAS: 1332-58-7 Numéro CE: 310-194-1	Kaolin substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5-10%
CAS: 68476-85-7 EINECS: 270-704-2	gaz de pétrole liquéfiés (contient moins de 0,1% poids/poids de 1,3-butadiène) § Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-10%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	<5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	<5%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle � Flam. Liq. 3, H226; � STOT SE 3, H336, EUH066	<5%

[·] Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau.
- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :** Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Autres indications Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Classe de stockage : 2 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

115-10-6 oxyde de diméthyle

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 4)

Page : 4/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

67-64-1 Ac	étone	(suite de la p
		: 1187 2420* mg/m³, 492 1000* ppm
(3. 4.		594 1210* mg/m³, 246 500* ppm
108-10-1 4	-méthylpentane-2-one	
	ie) Valeur momentanée.	208 mg/m³ 50 ppm
- (3.4-	Valeur à long terme:	
1332-58-7	Kaolin	
VL (Belgiqu	ie) Valeur à long terme:	2 mg/m³
60476 OF 7	fraction alvéolaire	s (contient moins de 0,1% poids/poids de 1,3-butadiène)
	ie) Valeur à long terme:	
VL (Deigiqu	C;gaz liquéfié	1020 mg/m , 1000 μμm
78-93-3 bu	tanone	
VL (Belgiqu	ie) Valeur momentanée.	
		600 mg/m³, 200 ppm
	cétate de 2-méthoxy-1-	
VL (Beigiqu	ie) Valeur momentanée: Valeur à long terme:	275 mg/m², 100 ppm
	D;	
123-86-4 a	cétate de n-butyle	
VL (Belgiqu	ie) Valeur momentanée:	
	Valeur à long terme:	
	ons relatives a la reg	llementation VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21
DNEL		
	xyde de diméthyle	
		1.894 mg/m3 (Travailleur)
67-64-1 Ac		186 mg/kg bw/day (Travailleur)
-		1.210 mg/m3 (Travailleur)
minalatone	Aiguë local	2.420 mg/m3 (Travailleur)
108-10-1 4	-méthylpentane-2-one	
	• •	11,8 mg/kg/day (Travailleur)
-	Long terme systémique	
	Aiguë local	208 mg/m³ (Travailleur)
	Long terme local	83 mg/m³ (Travailleur)
	Aiguë systémique	208 mg/m³ (Travailleur)
78-93-3 bu	tanone	
		1.161 mg/kg bw/dy (Travailleur)
		600 mg/m3 (Travailleur)
	cétate de 2-méthoxy-1-	
		796 mg/kg/day (Travailleur)
Inhalatoire		275 mg/m³ (Travailleur)
400.00.4.5	Long terme local	550 mg/m3 (Travailleur)
	cétate de n-butyle Aiguë systémique	11 mg/kg bw/day (Travailleur)
Demilyue	Long terme systémique	
Inhalatoire	Long terme systémique	
a.a.o.i e	Aiguë local	600 mg/m³ (Travailleur)
	Long terme local	300 mg/m³ (Travailleur)
	Aiguë systémique	600 mg/m³ (Travailleur)
1333-86-4	noir de carbone	<u> </u>
	Long terme systémique	2 mg/m³ (Travailleur)
	Long terme local	2 mg/m³ (Travailleur)
	Long terme local	
78-83-1 bu		

Page : 5/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

100-41-4 ét	hylbenzène		(suite de la pa
	=	180 mg/kg/day (Travailleur)	
Inhalatoire		293 mg/m³ (Travailleur)	
	Long terme local	77 mg/m³ (Travailleur)	
1330-20-7 x		Tr mg/m (mavamear)	
	Long terme local	3.182 mg/kg/day (Travailleur)	
Inhalatoire	=	442 mg/m3 (Travailleur)	
	Long terme local	221 mg/m3 (Travailleur)	
	solvant naphta aroma		
	•	25 mg/kg/day (Travailleur)	
	Long terme systémique		
	Long terme dysternique		
PNEC			
	kyde de diméthyle	11	
	55 mg/l (Aqua (eau douce		
	9 mg/l (Aqua (intermitte	(1))	
	6 mg/l (Aqua (marine))		
	11 mg/l (Sédiments d'eau		
	9 mg/l (Sédiments de l'e	au de mer)	
	15 mg/l (Sol)		
67-64-1 Ace			
	mg/l (Aqua (eau douce)		
	ng/I (Aqua (intermittent))		
	mg/l (Aqua (marine))		
	mg/kg (Sédiments d'ea		
	mg/kg (Sédiments de l'	eau de mer)	
	mg/kg (Sol)		
	méthylpentane-2-one		
	mg/l (Aqua (eau douce))		
	mg/l (Aqua (marine))		
	8,27 mg/kg (Sédiments d'eau douce)		
	3 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)		
	mg/l (Station d'épuratio	1)	
	mg/kg (Sol)		
	étate de 2-méthoxy-1-i		
	5 mg/l (Aqua (eau douce		
	mg/l (Aqua (intermittent)	
	27 mg/l (Aqua (marine))		
	70 mg/kg (Sédiments de		
	mg/l (Station d'épuratio	1)	
	82 mg/kg (Sol)		
	cétate de n-butyle		
	mg/l (Aqua (eau douce)		
	mg/ml (Aqua (intermitte		
	8 mg/ml (Aqua (marine)		
	11 mg/kg (Sédiments d'e		
0,0981 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)			
	mg/l (Station d'épuratio	יון	
	mg/kg (Sol)		
78-83-1 but			
	mg/l (Aqua (eau douce))	
	ng/l (Aqua (intermittent))		
	mg/l (Aqua (marine))		
	mg/l (Sédiments d'eau		
0 15	2 mg/kg (Sédiments de	'eau de mer)	
	99 mg/kg (Sol)		

Page : 6/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

(suite de la page 5)

100-41-4 éthylbenzène

PNEC 0,1 mg/l (Aqua (eau douce))

0,1 mg/l (Aqua (intermittent))

0,1 mg/l (Aqua (marine))

1330-20-7 xylène

PNEC 0,327 mg/l (Aqua (eau douce))

0,327 mg/l (Aqua (marine))

12,46 mg/l (Sédiments d'eau douce)

12,46 mg/l (Sédiments de l'eau de mer)

6,58 mg/l (Station d'épuration)

2,31 mg/kg (Sol)

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filtre AX

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Aérosol

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique Couleur:

gris · Odeur : caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé

(suite page 7)

Page: 7/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

(suite de la page 6)

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non applicable, s'agissant d'un aérosol

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 inférieure :
 1,4 Vol %

 supérieure :
 26,2 Vol %

Point d'éclair : non applicable, s'agissant d'un aérosol

Température d'inflammation : 226 °C
Température de décomposition : Non déterminé.

• **pH** Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dynamique : Non déterminé.

· Solubilité

l'eau : non ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Non déterminé.
Pression de vapeur : 513 - 1760 kPa

Densité et/ou densité relative

· **Densité** : non déterminée

· Densité relative. à 20 °C 0,8

Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

* Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Non déterminé.

Teneur en solvants :

· solvants organiques 662 g/l VOC

Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

* Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut

éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

Matieres et melanges auto-echauffants
Substances et mélanges qui dégagent des gaz
inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 8)

Page: 8/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 24.01.2023 Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit Ultrafill 3 Black

(suite de la page 7)

- · 10.4 Conditions à éviter Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.
- · 10.5 Matières incompatibles: Oxydants
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
67-64-1 A				
	LD50 5.800 mg/kg (rat)			
	LD50 20.000 mg/kg (Lapin)			
	l-méthylpentane-2-one			
Oral	LD50 2.100 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50 16.000 mg/kg (Lapin)			
78-93-3 bi	ıtanone			
Oral	LD50 3.300 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50 5.000 mg/kg (Lapin)			
108-65-6 á	108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Oral	LD50 8.500 mg/kg (rat)			
123-86-4 acétate de n-butyle				
Oral	LD50 14.000 mg/kg (rat)			
1333-86-4 noir de carbone				
Oral	LD50 10.000 mg/kg (rat)			
78-83-1 bi	rtanol control			
Oral	LD50 2.460 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50 4.200 mg/kg (Lapin)			
100-41-4 €	thylbenzène			
Oral	LD50 3.500 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50 5.000 mg/kg (Lapin)			
108-90-7 d	chlorobenzène			
Oral	LD50 2.910 mg/kg (rat)			
1330-20-7 xylène				
Oral	LD50 4.300 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50 2.000 mg/kg (Lapin)			
64742-95-	6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)			
	LD50 >6.800 mg/kg (rat)			
	LD50 >3.400 mg/kg (Lapin)			
-	uu . Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont nes remolis			

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone Liste II

Page : 9/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

(suite de la page 8)

12.1 Toxicité		
Toxicité aquat	inuo :	
115-10-6 oxyde	•	
EC50 (48 hr)	>4.000 mg/l (Daphnia magna)	
EL50 (48 hr)	4.001 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (48 hr)	755.549 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	154,9 mg/l (Algues)	
2000 (00 111)	4.001 mg/l (Poecilia reticulata)	
67-64-1 Acétone	,	
EC50	61.150 mg/l (Activer boues) (30 mins)	
EC50 (48 hr)	39 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	8.300 mg/l (Poisson)	
, ,	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
NOEC (28 days)	2.212 mg/l (Daphnia magna)	
	ylpentane-2-one	
EC50 (48 hr)	>200 mg/l (Crustacés)	
LC50 (96 hr)	>179 mg/l (Poisson)	
, ,	de pétrole liquéfiés (contient moins de 0,1% poids/poids de 1,3-butadiène)	
EC50 (96 hr)	12,32 mg/l (Algues) ((Q)SAR calculation method)	
LC50 (48 hr)	69,43 mg/l (Daphnia magna) ((Q)SAR calculation method)	
LC50 (96 hr)	49,47 mg/l (Poisson) ((Q)SAR calulation method)	
78-93-3 butanon	e	
EC50 (48 hr)	308 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	2.993 mg/l (Pimephales promelas)	
108-65-6 acétate	de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EC50 (48 hr)	>100 mg/l (Crustacés)	
EC50 (72 hr)	>100 mg/l (Algues)	
LC50 (96 hr)	>100 mg/l (Poisson)	
NOEC	100 mg/l (Crustacés)	
	>10 mg/l (Poisson)	
123-86-4 acétate	de n-butyle	
EC50 (48 hr)	44 mg/l (Daphnia magna)	
EC50 (72 hr)	674,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
LC50 (48 hr)	44 mg/l (Daphnia magna)	
LC50 (96 hr)	18 mg/l (Pimephales promelas)	
NOEC (72 hr)	200 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
1333-86-4 noir d		
EC50 (24 hr)	>5.600 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)	
LC50 (96 hr)	>1.000 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)	
78-83-1 butanol		
CE10 (16 hr)	750 mg/l (Pseudomonas Putida) (Bacteria: CE10)	
CE50 (15 mins)	1.225 mg/l (Photobacterium phosphoreum) (Bacteria: Microtox Test: long term toxicity)	
CI 50 (48 hr)	1.439 mg/l (Daphnia magna) ((DIN 38412))	
CL50	1.430 mg/l (Pimephales promelas) (96 hours)	
EC50 (48 hr)	1.100 mg/l (Daphnia magna)	
EC50 (72 hr)	1.799 mg/l (Selenastrum capricornutum)	
EL50 (48 hr)	885 mg/l (Leuciscus Idus) (CLO, 48 h (DIN 38412))	
LC50 (96 hr)	1.430 mg/l (Pimephales promelas)	
NOEC	>1.000 mg/l (Activer boues)	
NOEC (21 days)	20 mg/l (Daphnia magna)	
100-41-4 éthylbe	nzène	
EC50	>100 mg/l (Daphnia magna)	

Page: 10/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

(suite de la page 9)
1330-20-7 xylène

 CE50
 10 mg/l (Poisson) (72h)

 EC50 (48 hr)
 7,4 mg/l (Daphnia magna)

 LC50 (96 hr)
 3,77-13,5 mg/l (Poisson)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogu	Catalogue européen des déchets		
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE		
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut		
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses		
HP3	Inflammable		
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires		
HP7	Cancérogène		

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS
· IMDG AEROSOLS
· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· **Classe** 2 5F Gaz. · **Étiquette** 2.1

IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz.

(suite page 11)

Page: 11/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

Label	(suite de la page
	2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur No EMS : Stowage Code Segregation Code	Attention: Gaz. F-D,S-U SW1 Protégé des sources de chaleur SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litr Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux d'habitation. SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de« classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour l subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets: Séparation des matières comme pour subdivision appropriée de la classe 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément instruments de l'OMI	AUX Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Non autorisé en quantités exceptées
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 Acétone

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 Acétone

(suite page 12)

3

Page: 12/12

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 24.01.2023

Nom du produit Ultrafill 3 Black

78-93-3 butanone	(suite de la page 11)
Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce de la Communauté et les pays tiers	es précurseurs des drogues entre
67-64-1 Acétone	3
78-93-3 butanone	3

· Prescriptions nationales :

· Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	65,5

· Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible de provoquer le cancer. H351

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

· Date de la version précédente: 28.06.2022

· Numéro de la version précédente: 2

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

: Aérosols – Catégorie 3 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente *

^{15.2} Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.